

## Proposition Technique et Financière (PTF) pour un raccordement au réseau de distribution d'électricité

Raccordement individuel HTA de puissance > à 250 kVA

### Résumé

Ce modèle présente les composantes techniques et financières de la proposition de raccordement au Réseau Public de Distribution géré par ESR, d'un consommateur individuel alimenté en haute tension, pour une puissance de raccordement supérieure à 250 kVA nécessitant une extension du réseau à la charge du demandeur.

NB : les champs encadrés par les signes < et > dans le modèle ci-après sont destinés à être pré-remplis à partir des éléments de la demande de raccordement.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V0	27 juillet 2010	Création du document

Affaire «Numero\_affaire» suivie par :

«DDV\_Nom»

☎: «DDV\_Telephone» Fax: «DDV\_Fax»

«DDV\_Email»

«DEST\_Nom»

«DEST\_Adresse»

«DEST\_Code\_Postal» «DEST\_Ville»

**Objet :** «DE\_Objjet»

«DE\_Nom\_Projet»

à l'adresse : «Adresse\_projet»

«CP\_projet» «Ville\_projet»

Strasbourg, le 29 juillet 2010

Madame, Monsieur

Vous nous avez fait parvenir en date du «DE\_Date\_entree\_etude», une demande pour l'établissement d'une offre «DE\_Nouveau\_Raccordement» «DE\_Modif\_Palier\_Technique» «DE\_Ajout\_Nouveau\_PDL» «DE\_Deraccordement» «DE\_Deplacement\_Ouvrage» «DE\_Deplacement\_Branchement» pour un site «DE\_Type\_Client» concernant le projet situé à :

«Nom\_projet»

«Adresse\_projet»

«CP\_projet» «Ville\_projet»

Nous avons donc le plaisir de vous adresser sous ce pli notre proposition technique et financière pour votre raccordement en deux exemplaires. Nous vous remercions de nous retourner un exemplaire dûment complété, daté, signé et accompagné de votre règlement.

Vous trouverez également ci-jointes les annexes suivantes :

- Conditions techniques de raccordement HTA
- Informations concernant l'attestation de conformité
- Informations concernant les modalités de mise en service
- Plan projet.

Pour tout renseignement d'ordre technique concernant votre raccordement électrique, votre interlocuteur est «COLL\_Resp\_Tech\_Titre» «COLL\_Resp\_Tech\_Nom» «COLL\_Resp\_Tech\_Prenom» téléphone «COLL\_Num\_Tel\_Responsable».

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Votre gestionnaire de raccordement

«DDV\_Nom»

**ÉS Réseaux**

**Électricité de Strasbourg SA**

**Gestionnaire du Réseau de Distribution**

**Proposition technique et financière du  
«COLL\_Date\_Creation\_Devis» pour un raccordement au réseau de  
distribution d'électricité**

Raccordement individuel HTA - extension à charge demandeur

**Numéro d'affaire : «Numero\_affaire»**

Etablie entre :

**«Nom\_client»  
«Adresse\_client»  
«CP\_client» «Ville\_client»**

et

**Le Gestionnaire de Réseau de Distribution d'ÉS Réseaux  
Électricité de Strasbourg SA  
(désigné ci-après « GRD ÉSR »)**

**«DDV\_Nom» tél «DDV\_Telephone»**

**DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DU RACCORDEMENT**

Adresse :

**«Nom\_projet»**

**«Adresse\_projet»**

**«CP\_projet» «Ville\_projet»**

Puissance demandée : **«DE\_Puissance\_Demandee»** kW

La puissance de raccordement demandée doit :

- être supérieure à la puissance que vous souscrirez auprès de votre fournisseur lors de la mise en service,
- éviter ou à minima tenir compte des éventuels dépassements de puissance souscrite.

Le projet de raccordement est étudié sur la base de la puissance demandée.

Si dans l'avenir, vos besoins évoluaient, les éventuels travaux nécessaires feraient l'objet d'une nouvelle étude technique et financière.

Puissance limite réglementaire : XX MW (cf annexe 100/D)

Point de livraison HTA : (à décrire selon la situation projetée)

Type de raccordement :

- A- Raccordement souterrain en « coupure d'artère »
- B- Raccordement souterrain en antenne avec bouclage ultérieur
- C- Raccordement aérosouterrain en antenne (sol simplifié) ou aérien (poste sur poteau)

**REGLEMENTATION ET DISPOSITIONS DU GRD ÉSR**

Votre participation aux frais de raccordement de votre opération est fixée conformément :

20100727\_A121\_GRD/RH\_MAGIC\_13

20100727-ptf-rac-cons-hta-ext-demandeur.DOC

- au décret n°2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité,
- à l'arrêté du 28 août 2007 fixant le calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n°200-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,
- à l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les valeurs des coefficients de réfaction pour l'extension et le branchement, ainsi que la date d'entrée en vigueur du barème mentionné ci-dessous,
- au barème du Distributeur ÉS Réseaux pour la facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité approuvé par la Commission de Régulation Electricité en date du «[COLL\\_Date\\_Bareme](#)».
- au référentiel technique du GRD ÉSR.

Pour information, ces documents sont consultables sur le site du d'ÉS Réseaux ([www.es-reseaux.fr](http://www.es-reseaux.fr)) rubrique Gestionnaire de Réseau de Distribution.

## **DETAIL DES PRESTATIONS**

Le détail des prestations est décrit dans l'annexe Conditions techniques de raccordement HTA.

Précisions complémentaires :

XXXXXXXX

## **DETAIL DE VOTRE PARTICIPATION AUX FRAIS DE RACCORDEMENT**

Le montant de votre participation «[SRU\\_Type\\_Devis](#)» \* est calculé selon les éléments ci-après :

**Nous vous informons que le raccordement électrique de votre projet nécessite une extension du réseau public de distribution dont vous êtes le débiteur, conformément à l'article 18 de la Loi du n°200-108 du 10 février 2000 ou à la décision de la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (article L332-8 du Code de l'Urbanisme).**

<b>TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC</b>	
« <a href="#">R_Lib_res_HTB</a> »	« <a href="#">R_Ext_Mnt_re s_HTB</a> »
« <a href="#">R_Lib_res_HTA_sout</a> »	« <a href="#">R_Ext_Mnt_re s_HTA_sout</a> »
« <a href="#">R_Lib_res_HTA_aeri</a> »	« <a href="#">R_Ext_Mnt_re s_HTA_aeri</a> »
<b>Total travaux d'extension non réfacté</b>	« <a href="#">COLL_Total_N R_Ext</a> »
Coefficient de réfaction extension	1 - « <a href="#">COLL_cste_ref _ext</a> »
<b>Total travaux d'extension réfacté</b>	« <a href="#">COLL_Total_R _Ext</a> »

<b>TRAVAUX DIVERS</b>	
« <a href="#">R_Lib_res_HTB</a> »	« <a href="#">R_DivNR_Mnt res_HTB</a> »
« <a href="#">R_Lib_res_HTA_sout</a> »	« <a href="#">R_DivNR_Mnt res_HTA_sout</a> »
« <a href="#">R_Lib_res_HTA_aeri</a> »	« <a href="#">R_DivNR_Mnt res_HTA_aeri</a> »
« <a href="#">R_Lib_Trav_div</a> »	« <a href="#">R_DivNR_Mnt Trav_div</a> »
<b>Total travaux divers</b>	« <a href="#">COLL_Mnt_Ex igences_Part_C lient</a> »

RECAPITULATION GENERALE			
	Coût total des travaux	Coefficient de réfaction	Coût à charge du demandeur
Travaux d'extension du réseau public	«COLL_Total_NR_Ext»	1 - «COLL_cste_ref_ext»	«COLL_Total_R_Ext»
<b>Total général des travaux</b>	«COLL_Total_Charge_Distrib»		«COLL_Total_R»
		Travaux divers	«COLL_Mnt_Exigences_Part_Client»
	<b>Montant (HT) à charge du demandeur</b>		«COLL_Total_Charge_Client»

Montant «SRU\_Type\_Devis» \* à votre charge de «COLL\_Total\_Charge\_Client» € H.T., soit «COLL\_Mnt\_TTC\_Client» € T.T.C., TVA au taux de 19,6 % comprise.

Les montants sont valables sous réserve d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet tel qu'il a été projeté sur le plan «Numero\_affaire» du XX/XX/XX.

\*en cas de participation estimée, un décompte final sera établi pour l'élaboration de la facture solde.

### DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX

Le délai de réalisation des travaux de raccordement au réseau sera de «COLL\_Delai\_Total» semaine(s).

Ce délai correspond à :

- «COLL\_Delai\_Instruction» semaine(s) d'étude et d'instruction du dossier. Il entrera en vigueur après réception d'un exemplaire de la proposition technique et financière dûment complété, signé et accompagné de votre règlement
- «COLL\_Delai\_Trav» semaine(s) de travaux. Il entrera en vigueur :
  - après étude et instruction du dossier,
  - sous réserve de l'obtention des autorisations administratives recherchées par nos soins
  - après réalisation des travaux qui sont de votre responsabilité (tels que définis dans l'annexe « Conditions techniques de raccordement HTA »)
  - sous réserve que notre intervention soit effectivement réalisable sur le site (libre de tout obstacle, voirie provisoire réalisée, abornement en place, ...).

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Le montant à votre charge indiqué ci-dessus est à régler selon les modalités suivantes :

- Un acompte de «COLL\_Acompte\_Libele» correspondant à un montant de «COLL\_Acompte\_Valeur» TTC est à régler simultanément à votre acceptation de la présente offre. Une facture acquittée vous sera établie dès la réception et l'enregistrement de votre acompte.
- Le solde sera à régler conformément à la facture que nous vous transmettrons après réalisation des travaux.

### MODALITES D'ACCEPTATION DE LA PRESENTE OFFRE

Je reconnais avoir lu et approuvé sans restriction ni réserve la présente proposition technique et financière ainsi que les annexes mentionnées ci-dessous :

- Conditions techniques de raccordement HTA
- Informations concernant l'attestation de conformité
- Informations concernant les modalités de mise en service

- Plan projet numéro «**Numero\_affaire**» daté du **XX/XX/XX**.

Après acceptation de la présente proposition technique et financière, il y aura lieu d'établir une convention de raccordement entre le Demandeur et le Distributeur ÉSR. Elle aura pour objet de préciser les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement de l'installation du demandeur au réseau public de distribution d'électricité et en particulier les caractéristiques auxquelles elle doit satisfaire dans cette optique.

Je reconnais être dûment habilité à signer le présent document (*propriétaire, représentant légal de la société,...*).

Pour valider mon accord, je joins obligatoirement :

- un chèque d'un montant de.....€ conformément aux conditions de paiement.
- une copie de la délivrance de l'Autorisation d'Urbanisme concernant mon projet (permis de construire, déclaration préalable,...)

J'indique l'adresse exacte de mon projet si elle est différente de celle citée en objet.

Adresse exacte : .....  
.....

La durée de validité de la présente offre est de 3 mois.

Les travaux de raccordement devront être démarrés dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la présente proposition faute de quoi le présent chiffrage sera révisé.

La première offre est gratuite, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai de 1 an sera facturé selon les modalités du catalogue de prestations du distributeur ÉSR (catalogue disponible sur le site d'ÉS Réseaux ([www.es-reseaux.fr](http://www.es-reseaux.fr)) rubrique Gestionnaire de Réseau de Distribution.

Toutes vos correspondances référéncées avec votre numéro d'affaire sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

**ÉS Réseaux**  
**Électricité de Strasbourg SA**  
**Gestionnaire Réseau Distribution**  
**A l'attention de «**DDV\_Nom**»**  
**26 Bld Wilson**  
**67932 STRASBOURG CEDEX 9**

**POUR ÉS Réseaux**  
**ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG SA**  
**Gestionnaire du Réseau de Distribution**  
**«**DDV\_Nom**»**

Le 29 juillet 2010

Signature :

**POUR LE BÉNÉFICIAIRE DU RACCORDEMENT**  
Nom et qualité du signataire :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention "**LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD**"  
(Cachet de la Société)